



Publication sur le site internet le : **29 SEP. 2023**
Transmission au contrôle de légalité le :

29 SEP. 2023

ancenis-saint-gereon.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

DÉLIBÉRATION MUNICIPALE N°2023-089 Conseil municipal du 25 septembre 2023

Le **Lundi Vingt Cinq Septembre Deux Mil Vingt Trois à Dix Neuf Heures**, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Rémy ORHON, Maire d'Ancenis-Saint-Géréon.

Présents : Rémy ORHON, Mireille LOIRAT, Gilles RAMBAULT, Fanny LE JALLE, Florent CAILLET, Myriam RIALET, Bruno DE KERGOMMEAUX, Laure CADOREL, André-Jean VIEAU, Mélanie COTTINEAU, Renan KERVADEC, Marine MOUTEL-COCHAIS (arrivée à 19h30), Sébastien PRODHOMME (arrivée à 19h35), Christine RAMIREZ, Anthony MORTIER, Johanna HALLER, Olivier AUNEAU, Arnaud BOUYER, Sylvie ONILLON, Bruno FOUCHER, Fabrice CERISIER, Isabelle BOURSE, Patrice GOUDE, Vivien BRANCHEREAU, Jean-Noël GRIFFISCH, Julie AUBRY, Olivier BINET, Séverine LENOBLE, Nicolas RAYMOND, Cécile BERNARDONI, Nabil ZEROUAL, Sarah ROUSSEAU et Camille FRESNEAU conseillers municipaux.

Absent(e)s : Carine MATHIEU

Excusée(s) : Katharina THOMAS

Pouvoir : Katharina THOMAS pour Myriam RIALET

Ont été désignées secrétaires de séance : M. Bruno DE KERGOMMEAUX et M. Nabil ZEROUAL.

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents ou représentés : 34
Date de la convocation : 19 septembre 2023
Date de la publication : 28 septembre 2023

2023-089 FINANCES – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC « EXPLOITATION DU CAMPING DE L'ILE MOUCHET » - APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE – ANNEE 2022

Rapporteur : Laure CADOREL

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.1411-3,

Vu le contrat de délégation de service public, sous la forme d'affermage, du camping municipal de l'île Mouchet, en date du 26 mars 2015, signé avec la SARL Estivance,

Vu le rapport produit par la SARL Estivance au titre de l'année 2022, réceptionné le 22 mai 2023, en application des dispositions de l'article 27 du contrat précité,

Vu l'avis de la commission consultative des services publics locaux du 6 septembre 2023,

Vu l'avis de la commission finances, ressources humaines et tranquillité publique du 14 septembre 2023,

CONSIDERANT l'obligation de produire avant le 1^{er} juin N+1, un rapport annuel composé d'un compte-rendu technique, des comptes financiers et comptables, et d'une analyse de la qualité du service,

CONSIDERANT les éléments de gestion exposés dans le rapport :

- En synthèse générale :
 - o Le renouvellement du classement du terrain en 3 étoiles en août 2022, pour une durée de 5 ans,
 - o La confirmation de l'attractivité du camping, avec un nombre de nuitées quasi équivalent à l'année précédente, mais avec une modification de la clientèle,
 - o Des recettes en couverture d'augmentations sensibles de certains postes de charges (déchets, énergie, ...),
 - o Le lancement des travaux de mise aux normes complète des installations électriques, sous maîtrise d'ouvrage communale,
- Sur les éléments financiers :
 - o Un chiffre d'affaires de 326 119.59 €, affichant une progression de 17.76 % par rapport à l'activité 2021, mais surtout supérieur à l'année 2019, considérée comme importante,
 - o En raison de la progression de différents postes de charges, notamment au niveau des charges de personnel, le résultat d'exploitation se contracte à 4 985.51 €, contre 42 378.84 € à la dernière clôture comptable,
 - o Le bilan en légère progression par rapport à 2021, avec une augmentation du poste « emprunt-dettes » en financement des différents investissements,
 - o Le bilan informant sur l'affectation du résultat 2021, à savoir en report à nouveau et en revenus distribués.
- Sur l'attractivité du camping :
 - o Maintien d'une lisibilité de l'information sur le camping, via les outils numériques, l'affiche sur le site,
 - o Poursuite des animations, avec notamment des soirées à thème programmées les vendredis soirs, des animations en journée, et la création d'un marché du camping,
 - o Concrétisation dans les nuitées de l'adhésion à des réseaux professionnels, tels que Loire à vélo, Vignobles et découvertes,
 - o Renforcement de la démarche éco-responsable et zéro déchets, avec comme objectif l'obtention des labels « Camping qualité » et « Qualité tourisme ».
- Sur le développement de l'offre :
 - o Outre le renouvellement des différents équipements (table de pique-nique, salons de jardins, ...), proposition d'une nouvelle offre avec l'acquisition de 4 vélos électriques,
 - o Continuité du recul du nombre de résidents propriétaires,
 - o Elargissement de l'offre d'hébergements, plutôt dédiée à l'activité estivale, mais maintien d'une offre à destination des ouvriers,
 - o Renforcement de l'équipe en place, début 2023, avec la création de 2 postes en CDI.

Il est proposé que le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après un vote dont le résultat est le suivant :

Présents ou représentés : 34

Votants : 34

Abstentions : 0

Exprimés : 34

Pour : 34

Contre : 0

APPROUVE le bilan de l'exercice 2022 présenté par la SARL Estivance, en tant que délégataire du service public du camping de l'île Mouchet,

AUTORISE monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Pour extrait,
Le Maire,
Rémy ORHON



Les secrétaires de séance,

Bruno de KERGOMMEAUX

Nabil ZEROUAL

Cet acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la notification.

Accusé de réception en préfecture
044-200083228-20230929-5_2023delib089-DE
Reçu le 29/09/2023